

lette presque complet d'un homme découvert dans les régions arctiques par M. Hall, explorateur américain.

Ces ossements ont été portés aux Etats-Unis et présentés par M. Hall à une société de géographie. Les membres de cette société ont fait hommage au contre-amiral Inglefield, notre ancien attaché à Washington. Ce dernier s'est empressé de les envoyer à l'Amirauté anglaise.

Ces ossements paraissent être ceux d'un homme de 5 pieds 8 pouces. Une des dents avait été plombée avec de l'or, ce qui indiquait que ces restes sont ceux d'un officier. Après du squelette, on a trouvé une belle pièce d'étoffe.

La manifestation religieuse de Saint-Anne d'Auray, qui a eu lieu dimanche, a été des plus imposantes. L'affluence était considérable. On ne comptait pas moins de 28,000 à 30,000 personnes. 1871 paroisse s'étaient représentés à la cérémonie, que présidaient quatre évêques. Les bannières, au nombre de 210, produisaient un effet splendide. Le temps semblait s'être remis au beau pour la circonstance.

### Variétés.

#### LA VÉRITÉ PENDANT UN JOUR

(Suite. — Voir le numéro d'avant-hier.)

— C'est très probable, et ce n'est pas la seule sottise que j'aie faite depuis ce matin ! murmura le jeune homme.

— Ce n'est déjà pas mal, pourtant. Qu'est-ce qu'il y a encore ?

Morriss raconta ce qui était arrivé chez son oncle, lorsqu'il était descendu pour le déjeuner, et comment il avait été mis à la porte de chez lui.

— Et tout cela, dit-il, en terminant, parce que, répondant aux observations qu'on me faisait, j'ai avoué que, si mon oncle ou ma tante venaient à mourir, je ne resterais pas inconsolable, et que je serais heureux de l'héritage qu'ils me laisseraient !

Louise Brown ne riait plus : elle était très sensible à la perte d'une fortune sur laquelle elle avait compté en consentant à épouser Morriss. Elle ne put cacher sa contrariété, et répondit d'une voix pleine de reproches et de colère :

— Cela vous a bien servi ! Comment avez-vous été assez fou pour aller dire des choses semblables à un oncle si riche ! Sans compter que c'était cruel, et d'un mauvais cœur. Vous aviez donc perdu la tête ?

— Je vous l'ai dit : on m'a fait des questions, et j'ai dû répondre avec sincérité.

— Comme je vous l'ai déjà dit, la vérité n'est pas toujours bonne à dire, et cette fois elle l'était moins que jamais. Lorsque ma tante me demande : — Louise, que ferais-tu, si je mourrais ? — Est-ce que vous croyez que je lui réponds : — Ma tante, j'hériterais de tout ce que vous avez ! — Non, au contraire, je me jette dans ses bras : — Ne me parlez pas ainsi, ma tante, lui dis-je, vous me brisez le cœur. Si je vous perdais, je pleurerai en se perdant les yeux, et la chagrin m'aurait mise au tombeau avant un mois.

— Et votre tante vous croit ?

— Elle me croit, m'en sime davantage, et amasse avec plus d'ardeur, pour me laisser plus riche.

— Ce que vous dites-là, Louise, est révoltant, dit le jeune homme, d'une voix triste. Je n'aurais jamais pensé qu'il y eût en vous tant d'insensibilité et de mauvaise foi.

— Ce n'est pas de la mauvaise foi... c'est avoir de la prudence... et de la déférence envers ses parents... Je veux dire envers son oncle ou sa tante. Et, toute méchante que je suis, monsieur le vertueux, je ne le suis pas encore assez pour blesser les sentiments de ceux qui m'ont élevée... qui m'aiment... ou de qui que ce soit, dit en murmurant Louise Brown.

— J'aurais mieux fait de vous apprendre tout de suite toute l'étendue de mes chagrins, reprit Georges ; car ma rupture avec mon oncle n'est pas le seul malheur qui me soit arrivé aujourd'hui.

— Ce n'est pas tout ! s'écria Louise, en ouvrant des grands yeux. Allez... dites... rien de votre part ne me surprendra plus.

Morriss raconta alors comment il avait été renvoyé de son magasin.

— Vous voilà bien avancé ! Vous avez donc décidément perdu la tête ! répliqua la jeune fille, furieuse de sa double folie.

— Elle avait été sur le point de dire : de sa double ruine, mais elle se reprit à temps.

— Passe encore de faire du tort à vos patrons, continua-t-elle ; mais qu'est-ce qui m'assure qu'ils ne sont pas en droit de vous poursuivre, et de vous demander des dommages-intérêts ? Qu'allez-vous faire à présent ?

— Je n'en sais rien.

— Je sais bien une chose, moi, monsieur, dans tous les cas : c'est que, si vous aviez eu pour moi le moindre attachement, vous n'auriez pas agi de manière à ce que nous soyons réduits à la misère un mois après notre mariage.

— Me blâmez-vous donc d'avoir dit la vérité ?

— Oh ! la vérité ! fit Louise, en pin-

çant les lèvres avec dédain... qui je vous blâme. C'est une folie de dire la vérité à nos pratiques, et je ne pense pas qu'elles doivent l'attendre de nous. S'il fallait que je la leur dise, — moi, — je serais bien sûr de déposer demain mon bilan. La vérité, — tenez !... voilà un chapeau que je fais, et que je vendrai le double, en disant qu'il vient de Paris.

— Quel mal cela fera-t-il à ma pratique ?... Après tout, n'est-il pas aussi beau et aussi bien fait que s'il sortait effectivement des mains d'une Parisienne ? Si vous voulez faire des affaires, ou vous frayer un chemin dans le monde, il ne faut pas être si scrupuleux.

— C'est triste, répondit Georges.

— Franchement, monsieur le véridique, je m'étonne de cette délicatesse de conscience dont vous avez été pris tout d'un coup. Dieu sait combien de fois vous m'avez menti... à moi !

— Moi ! je vous ai menti ? allait s'écrier Morriss. Mais il se rappela que, souvent, dans la chaleur de son admiration, il avait employé, pour exprimer son amour, des termes qui, certainement, étaient exagérés. Il avait appelée : « Mon ange... ma vie... mon âme... » et elle n'était rien de tout cela. Elle n'était qu'une jeune personne, que, cependant, il croyait aimer sincèrement.

Il fut donc obligé de répondre :

— C'est vrai, Louise, je vous ai dit des mensonges ; mais je ne le ferai plus.

— Sur ma parole ! s'écria la jeune fille avec indignation... je suis sûre que vous mentiez aussi en disant que vous m'aimiez... C'est bon, j'en prends acte.

Non, Louise, c'était la vérité... Oh ! vous m'aimiez !... Je vous en ai beaucoup d'obligation. — Que voulez-vous donc dire, en avançant que vous m'avez menti ?

— J'ai dit que vous étiez ce qu'il y a de plus joli au monde, et cela n'est pas.

— Bon, après ?

— Je vous ai appelé un ange... ce qui n'est pas vrai.

— Hum ! y a-t-il encore autre chose ?

— Ma vie... mon âme... et vous n'êtes pas tout cela, chère Louise.

— Et quand vous me disiez que vous mourriez si je ne consentais pas à vous épouser... il est probable que c'était faux comme le reste ?

— Oui, Louise.

— Après cet aveu, j'espère que vous allez prendre votre chapeau et vous en aller ?

— Non, chère Louise, je ne m'en irai pas. Bien que vous ne soyez ni un ange ni un modèle de beauté, vous n'en êtes pas moins une bonne et jolie fille ; et, quoique ma vie ne dépende pas de votre constance et de votre fidélité, cela t'empêche pas que je vous aime réellement et que je serais désolé s'il me fallait renouer à vous, dit Morriss sérieusement.

— Je devrais me trouver bien flatté !... vous êtes sincère, enfin ! murmura Louise Brown.

— Je l'ai toujours été... c'est-à-dire, je n'ai jamais voulu vous tromper. Ces expressions hyperboliques d'admiration, quoique n'étant pas littéralement exactes, n'étaient tout au plus que l'exagération d'une véritable affection, dit Georges d'une voix suppliante.

— Vous ne m'avez jamais aimée, ou du moins vous ne m'aimez plus, répliqua la jeune fille ; autrement vous ne regarderiez pas comme des hyperboles des expressions dont vous ne trouvez pas digne. — Non, monsieur, il y a quelque chose que vous aimez... mais ce n'est pas moi.

Morriss demeura un moment silencieux ; examina sa conscience, et scruta tous les recoins de son cœur, après quoi il répondit franchement :

— Non, Louise... il n'y a personne au monde que j'aime... autant... autant que vous.

— Vous avez l'air d'hésiter et de ne pas être bien sûr... Je vois ce qui en est : il y a quelque part une femme que vous aimez plus que moi, et que vous me préférez s'il n'y avait pas une barrière entre elle et vous, ! Voyons ce que je dis là n'est-il pas vrai ?

Le sang afflua au visage de Morriss, qui, un instant après, devint d'une pâleur livide. Il parut embarrassé, et finit par balbutier à voix basse :

— Louise, si hier seulement vous m'avez adressé cette question, je vous aurais répondu : non, en vous faisant un mensonge comme il s'en fait tous les jours dans le monde. Mais aujourd'hui, je dois dire la vérité, et je réponds : oui.

— Alors pourquoi ne prenez-vous pas votre chapeau et ne sortez-vous pas d'ici ? s'écria la jeune fille avec une indignation qui n'avait rien de joué.

#### Nouvelles du soir.

(Service particulier du Journal de Roubaix.)

Paris, 13 décembre.

C'est M. Raoul Duval qui prendra le premier la parole samedi, en qualité de rapporteur de la commission qui examine les pétitions réclamant la dissolution. Le rapport conclut à l'ordre du jour pur et simple.

Le centre gauche se réunit aujourd'hui pour prendre une résolution au sujet de la dissolution et arrêter la ligne de conduite qu'il tiendra à la séance de samedi.

La gauche républicaine se réunit aussi aujourd'hui, à midi et demi, à Versailles.

Dans sa séance d'hier, le conseil municipal de Paris a discuté le budget relatif à la section des cultes.

Plusieurs orateurs ont pris la parole contre le maintien de la subvention accordée aux églises et aux desservants.

L'article 1er : Loyer des églises et des presbytères, est accordé.

L'article 2, (accordant une subvention pour le logement des curés et desservants de paroisse) est rejeté.

L'article 3, pour les accessoires dits des dernières prières, est adopté.

La Cour d'assises d'Indre-et-Loire a acquitté hier Mmes Gilham et Thellier, accusées de complicité d'empoisonnement sur la personne de M. Gilham, médecin à Saint-Branelis.

Le tribunal correctionnel (9<sup>e</sup> chambre) a condamné hier M. Lenoir, gérant du journal la République française, à 400 fr. d'amende et aux dépens, pour avoir, dans le numéro du 10 septembre 1872, apprécié une discussion du Conseil général de la Loire sans reproduire en même temps la partie du compte rendu afférente à cette discussion.

On nous écrit de Versailles, le 12 décembre, soir :

Quoique l'on ne puisse encore rien affirmer à ce sujet, attendu que d'ici à samedi, le conseil des ministres se réunira encore deux fois, on pense que, dans le débat de samedi, le gouvernement laissant la Chambre seule juge de la question soulevée par les pétitions, se maintiendra dans le rôle qui lui convient, d'exécuteur fidèle de la loi. Il ne peut contester aux citoyens le droit de pétitionnement que la loi et la Chambre leur concèdent ; mais il doit régler ce droit et le maintenir strictement dans les limites de la légalité. Son devoir est d'empêcher toute manifestation qui, dans l'exercice du pétitionnement, serait de nature à troubler l'ordre et la paix publique ; de ne pas permettre que les lieux publics, tels que les cafés dérogent en agences politiques ; de suspendre, de révoquer, au besoin, les conseillers provinciaux qui sortiraient de leurs attributions ; d'annuler leur décisions ; de blâmer ou de révoquer enfin ses agents qui prendraient part à des manifestations outrageantes pour l'Assemblée. Le gouvernement aura à fournir évidemment sur ces points toutes les explications nécessaires.

On croit que M. Thiers n'assistera pas à la séance de samedi et que M. de Goulard prendra la parole, au nom du gouvernement, dans ce débat dont l'issue n'est considérée par personne comme douteuse, car on s'attend à une très-forte majorité pour repousser la dissolution.

Tous les groupes de la chambre prennent leurs dispositions en vue de la lutte et désignent leurs orateurs. On s'attend à un discours de M. Gambetta. On assure que MM. Boyssat et Tolain doivent prendre aussi la parole pour la dissolution. Très-probablement M. Ricard, président du centre gauche, parlera contre la dissolution.

Les bureaux des 3 réunions de la droite et quelques membres importants de ces réunions se sont remis aujourd'hui pour arrêter la conduite à tenir samedi et désigner les orateurs qui prendront part à la discussion.

Marseille, 12 décembre.

Le *Sémaphore* et l'*Egalité* sont cités devant le tribunal correctionnel par le ministère public, pour avoir publié une adresse du conseil municipal de Tarascon.

Le journal le *Travailleur des Villes* et des *Campagnes* comparaitra demain devant le tribunal correctionnel comme accusé d'avoir publié des vignettes représentant un député sur une barricade avec cette légende : « Devoir des élus et des électeurs républicains. »

New-York, 12 décembre, soir.

L'hôtel de la cinquième avenue a été brûlé ; vingt-deux femmes de chambre ont été asphyxiées ou brûlées dans la partie supérieure du bâtiment.

### COMMERCE

#### Dépêches télégraphiques.

Havre, 13 décembre.

(Dépêche de MM. Kablé, Bouswilwald et C<sup>o</sup>, représentés par M. Bulteau-Dessonnets.)

Ventes : 4,000 b. ; grande animation, prix haussant ; très-ordinaire low 124, à terme 120.

Liverpool, 13 décembre.

(Dépêche de MM. Kablé, Bouswilwald et C<sup>o</sup>, représentés par M. Bulteau-Dessonnets.)

Ventes 15,000 b., marché actif, prix haussant.

New-York, 13 décembre.

(Dépêche de MM. Kablé, Bouswilwald et C<sup>o</sup>, représentés par M. Bulteau-Dessonnets.)

126 fr. rendu.

DÉPÊCHES PARTICULIÈRES DU Journal de Roubaix.

Liverpool, 11 décembre.

Ouverture ferme : Ventes probables 12,000 balles. Importations 20,000 b. dont Américain 19,000 ; Brésilien 1,000. Beau temps.

Liverpool, 11 décembre. Clôture : ferme inchangé — livrable stationnaire. Vendu 18,000 b. dont 4,000 pour la spéculation et l'exportation.

Liverpool, 12 décembre.

Ventes du jour :

9000 American	8 1/4	11 1/4
603 Pernam	9 1/4	10 1/4
Santos		
400 Maceio Bahia	10	10 1/4
1200 Egyptian	9	14 1/2
300 Peru	10 1/4	
3500 Surats (1500sp.)	4 1/4	8 7/8

Coton à arriver : Transactions considérables à des prix haussant. — Upland Shipment pas en dessous de bon ord. novembre 10. — Orléans novembre décembre 10, décembre janvier 9 13/16. — Oomra fair new merchants, old terms, canal Shipment février mars 7 1/2, mobile pas en dessous de bon ord. 9 7/8. Upland Shipments avril mai 9 5/8. W. Madras 7 5/8.

Liverpool, 12 décembre. Clôture : avançant. Vendu 15,000 balles dont 3,000 b. pour l'exportation et la spéculation. M. Upland 10 1/16. M. Orléans 10 3/8. Dhollerah 7.

New-York, 11 décembre. Clôture : ferme inchangé.

Agio sur or, clôture plus haut 112 7/8 plus bas 112 1/2

Change sur Londres 108 7/8

Coton 5/20 Americ. 113 1/2

Recettes du jour 18,000 b. 19 5/8

New-York, 12 décembre. Clôture : ferme inchangé.

Agio sur or, clôture plus haut 112 3/8 plus bas 112 3/4

Coton 112 3/8

Recettes du jour 20,000 b. 19 7/8

Manchester, 10 décembre. Marché inchangé ; prix stationnaire.

7 lbs Shirtings	Bombay	Calcutta
8 1/4 lbs de	8	8 1/8
40 s. Mule Twist	9 3/8	9 1/2
3 lbs Madapollams	14 1/4	14 3/4
39 in Jacquets	3 5/8	3 5/8
45 in Mules	3 11/16	3 11/16
Telochs 7 lbs 1re qual.	4 1/2	4 1/2
2e	8/6	9/6
3e	7/10	8/1
Long cloth 3 à 6 1re	6/8	6/10
2e	4/4	7
3e	3/9	6/7 1/2

Extra cromptons 16

Walkers Extra 14 1/4

Water Twist 14, 1re qual 11 1/2 11 3/4

2e 10 1/4 10 1/2

Manchester, 12 décembre. Marché très-raide. Affaires augmentant à des prix en hausse.

Avis divers.

HAVRE, du jeudi 12 décembre 1872. — Cotons : La demande se maintient active pour la consommation et pour l'exportation ; et les prix sont tendus pour toutes sortes, mais principalement pour les désignations à convenance en Amérique et en bons Surate. Les Brésil ont été plus négligés (on a pris que 100 b. Fernambourg à 115 fr.). La demande s'étant portée de préférence sur les cotons des Etats-Unis qui figurent pour les deux tiers dans les ventes cotées en disponible, et sur les Oomra dans les petits prix.

A livrer, il s'est traité passablement d'affaires ; nous notons des Louisiane low middling en charge sur échantillon à 121 fr., et au même prix du Liverpool middling on mer ; middling à strict low middling en mer sur échantillon à 123 fr. On ne cote pas 300 b. George middling, traitées à 117 fr. 50 par navire en charge.

A terme, on a payé le mois courant en Louisiane 118 50 hier au soir, et ce matin on a pu faire janvier à juin à 117 50. On a demandé plus cher cette après-midi sur les avis stimulants de Liverpool, et l'on vient de payer janvier à mars et janvier à mai 118.

Liverpool vient plus cher tant pour disponible que pour livrable. Il paraît qu'on fait de grandes affaires à livrer.

Aux Etats-Unis : pas de changement à New-York, 50 centimes de baisse à Savannah, 1 fr. de hausse à New-Orléans. Recettes d'hier 18,000 b. soit 77,000 b. pour cinq jours contre 93,000 b. la semaine dernière.

Nous cotons :

Très ord. Louisiane	123
Low Midd. L <sup>e</sup> en mer (suiv. dist.)	122/124 N
ditto en charge	120
Ordinaire Fernambourg	114
Bon ordinaire Oomra	85
New Oomra, en charge et en mer	N
Bon ordin. Tinnivelly	87
Ordinaire Cocanada	76
Bon ordinaire Bengale	62

Mulhouse, 11 décembre. PRIX-COURANT des cotons fabriqués sur la place de Mulhouse du 11 décembre 1872

CALCOT ECRU.

3/4 90 c. 60 p.	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
90	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3
90	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5
90	22	21	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7
90	24	23	22	21	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9

COTON FILÉ.

Chaîne 27/29 en bob.	mêlée	3.40	à 3.50
Trame 36/38 en canettes, id.		3.50	3.60
Chaîne 27/29 en bobines, 1 <sup>re</sup> qualité	Amerique pur	3.50	3.675
Trame 36/38 en canettes, id.		3.60	3.775
Chaîne 30/32 id.		3.80	3.90
Trame 38/40 id.		3.80	3.90
id. 40/42 id.		3.95	4.05

REGLEUR

On demande de suite un bon règleur à l'imprimerie Alfred Reboux, rue Nain, 1.

### LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

57 RUE TAITBOUT, A PARIS, Ouvrira les Mercredis 11, Jedis 12, Vendredis 13 et Samedis 14 Décembre 1872

#### UNE SOUSCRIPTION PUBLIQUE

AUX TITRES DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DES FORGES de LIVERDUN (MEURTHE ET MOSELLE.)

Capital social : 4,500,000 Fr., et siège à Paris

ÉMISSION DE 17,646 OBLIGATIONS A 200 FR. REMBOURSABLES A 250 FR.

Intérêt : 12 francs, payable les 15 avril et 15 octobre, fôissances du 15 octobre 1872. Par le taux d'émission, le remboursement à 250 fr. et l'intérêt, le revenu s'élève à 8 0/0 l'an.

Deux tirages par an, les 15 janvier et 15 juillet, à dater du 15 janvier 1874.

ET DE 4,000 CERTIFICATS PRIVILÉGIÉS de 500 francs

Revenu annuel fixe..... 41 fr. Participation aux bénéfices... 101 20

REVENU PROBABLE... 142 20

soit plus de 25 0/0.

Tout porteur de Certificat privilégié pourra toujours se faire délivrer en échange UNE ACTION de la Société des Forges de Liverdun.

Les Actions correspondant au nombre des Certificats souscrits, seront déposées, après la répartition, en l'étude de M. BOURGET, notaire des deux Sociétés.

CONDITIONS DE VERSEMENT : OBLIGATIONS

En souscrivant..... 25 f. A la répartition (le 20 déc.) 25 f. Du 15 au 20 janvier 1873 25 f. Du 15 au 20 février 1873 25 f. Du 15 au 20 mars 1873 25 f. Du 15 au 20 avril 1873 25 f. Du 15 au 20 mai 1873 25 f. Du 15 au 20 juin 1873 25 f. Bonification en libérant à la souscription. 10

Versement net..... 198 FR.

CERTIFICATS PRIVILÉGIÉS

En souscrivant..... 25 f. A la répartition (le 20 déc.) 25 f. Du 15 au 20 janvier 1873 25 f. Du 15 au 20 février 1873 25 f. Du 15 au 20 mars 1873 25 f. Du 15 au 20 avril 1873 25 f. Du 15 au 20 mai 1873 25 f. Du 15 au 20 juin 1873 25 f. Bonification en libérant à la souscription. 10

Versement net..... 540 FR.

Cotons payables au siège social, et à la Société Industrielle. Les Titres seront cotés à la Bourse.

N. B. Toute demande adressée avant le jour de l'ouverture de la souscription ne sera pas susceptible de réduction; les souscriptions seront ensuite réduites proportionnellement.

LES SOUSCRIPTIONS SONT REQUÊS DÈS CE JOUR Jusqu'au SAMEDI 14 DÉCEMBRE 1872 inclus

A Paris : A LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE, 57 RUE TAITBOUT, et à Roubaix : à l'Agence de la SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE, 3, RUE DE L'HOSPICE. 3115.

### LA Cie FRANÇAISE

CHOCOLAT

QUALITÉ SUPÉRIEURE

Toujours 2 francs le 1/2 kil.

ET SON CACAO EN POWDER 2 fr. 50 le 1/2 kil.

Dépôt dans toutes les bonnes Maisons. 3140

Parmi les importantes publications de fin d'année, nous en signalons une qui comble une véritable lacune, c'est l'ENCYCLOPÉDIE historique, archéologique, biographique, chronologique et monographique des BEAUX-ARTS PLASTIQUES, architecture et mosaïque, céramique, sculpture, peinture et gravure, par Auguste Demmin. L'ouvrage, illustré d'environ 6,000 gravures, comprendra quatre parties, se vendant séparément 10 francs, envoi franco. La première, qui est en vente, contient : introduction générale et historique, épigraphie, paléographie, blasons et fleurs de lis, lettres et chiffres, croix et crocifix, iconographie, hiéroglyphes, symbolisme, monogrammes, ornements d'église, art de l'architecture en général, l'architecture militaire, l'architecture navale (Furne, Jouve et Cie, éditeurs, 43, rue Saint-André-des-Arts, Paris).

En vente à la même librairie, un magnifique volume d'une haute portée, les Temps nouveaux, par H. Nadaud de Buffon, traitant les grandes questions sociales, dont les malheurs du pays ont fait